

RAPPORT DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANNÉE 2018

L'année 2018 a été une très grosse année pour notre système de gestion environnementale. En effet, l'ensemble de la documentation a été revu et de nouvelles procédures ont été créées afin de répondre aux exigences de la version 2015 de la norme ISO-14001. En juin, un audit de mise à niveau a eu lieu et celui-ci a permis d'attester la conformité du système. Seulement deux éléments mineurs relatifs à des aspects techniques de la norme ont été soulevés et ils ont été résolus rapidement.

Le suivi et le mesurage des contrôles opérationnels nous permettent de conclure à une très bonne maîtrise du système. C'est le cas notamment au niveau de l'entretien préventif des camions et de la gestion des matières dangereuses résiduelles par nos transporteurs. En ce qui concerne le suivi des prescriptions de récolte de plus de 4 ha d'un seul tenant, il faudra apporter une attention particulière au respect de l'intensité d'échantillonnage qui est l'aspect le moins évident dû au décalage entre la réception des documents et les visites terrain. Les entrepreneurs accrédités font désormais l'objet d'un suivi distinct au niveau de leurs chantiers d'opérations ainsi que leurs équipements.

Dans un autre ordre d'idées, le Syndicat a poursuivi son rôle de sensibilisation et d'information auprès des producteurs forestiers. Soulignons à ce niveau l'envoi de soixante-dix-huit trousseaux environnementales aux nouveaux membres, lesquelles contiennent entre autres une copie du guide des saines pratiques d'intervention. De plus, la collaboration avec l'industrie pour l'approvisionnement en bois de forêt privée certifié SFI a continué notamment d'évoluer sur les aspects formation et communication.

La mise en place d'objectifs environnementaux et de cibles à atteindre contribue au principe d'amélioration continue qui est le cœur du système. Considérant l'importante proportion du bois provenant d'opérations mécanisées, il est primordial d'exercer de plus en plus de contrôle sur la qualité des pratiques forestières des entrepreneurs car ce sont les activités qui présentent le plus d'impacts environnementaux potentiels. Au cours de la dernière année, nous avons donc poursuivi notre travail au niveau du support technique aux producteurs, notamment via le programme d'accréditation des entrepreneurs de récolte qui sera appelé à prendre de l'ampleur dans l'avenir. De plus, afin de favoriser le respect de la réglementation municipale en vigueur sur le territoire, nous avons enclenché une démarche qui permettra ultimement aux producteurs de s'y retrouver plus facilement et de mieux planifier leurs travaux.

Dans le contexte actuel, les avantages que procure la certification environnementale ISO 14001 au Syndicat des producteurs de bois sont indéniables et lui permettent de se démarquer comme organisation. La définition des orientations de même que l'atteinte des objectifs passe par un système de gestion structuré et nous avons eu l'occasion de le démontrer à plusieurs reprises jusqu'à maintenant.



Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental